

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1382

présenté par

Mme Lemoine, M. Brindeau, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout,  
Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,  
M. Herth, M. Lagarde, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer,  
M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« neuf »

le mot :

« douze »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le délai de neuf mois pour adopter le pacte de gouvernance paraît court étant donné le temps nécessaire à la mise en place des nouvelles équipes au sein de l'intercommunalité. Un délai d'un an est plus approprié, à l'image de la pratique des intercommunalités qui ont déjà conduit cette démarche.

Tel est l'objet de cet amendement.